

République du Niger

Région de Dosso

Département de Gaya

Commune rurale de Tounouga

Procès-verbal de la Première session ordinaire du conseil municipal de la commune rurale de Tounouga tenue du 18 au 21 juin 2021

L'an deux mille vingt un et les 18,19,20, 21 juin s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie, la première session ordinaire du conseil municipal de la commune rurale de Tounouga. La session a Démarrée ses travaux à 9 Heures du vendredi 18 juin 2021 et sous la présidence de Monsieur Moussa OUSMANE, président du dit conseil à l'effet d'examiner les points d'ordre du jour suivants :

- 1) **Présentation et adoption du règlement intérieur(RI) de la commune ;**
- 2) **Présentation du rapport général de la commune Rurale de Tounouga de l'année 2020 ;**
- 3) **Présentation du compte de fin de gestion et compte administratif 2020 ;**
- 4) **Présentation du budget municipal 2021 ;**
- 5) **Bilan à mi-parcours au 31 Mai 2021 ;**
- 6) **Remaniement budgétaire n°01/2021 ;**
- 7) **Divers.**

Après l'installation des participants, le secrétaire général de la mairie a procédé à la vérification et au contrôle du quorum par appel nominatif des membres du conseil. Il en résulte qu'un seul des membres élus n'a pas répondu à l'appel. Ainsi, il en résulte les constats suivants

Treize (13) conseillers élus présents. Il s'agit de

N°	Nom et Prénoms	Fonctions	Contact
1	Moussa Ousmane	Maire(Président)	99532350
2	Assane Douki	Maire adjoint, Vice-président	91310272
3	Elhaj Moumouni Douki	Conseiller élu	90635059
4	Harouna Mahamadou	Conseiller élu	96092556
5	Ousseini Rabo	Conseiller élu	97409488
6	Garba Adamou	Conseil élu	+2348069249102
7	Mme Mariama Halidou	Conseillère élue	80542752
8	Yahaya Zakari	Conseiller élu	97289854
9	Malam Chaibou Mamane	Conseiller élu	88629568

10	Souraki Adamou	Conseiller élu	96552947
11	Issoufou Idé	Conseiller élu	94623983
12	Habi Garba Idi	Conseiller élu	+2348069145239
13	Raihinatou Garba	Conseillère élue	99260244
14	Garba Anaroua	Conseiller de droit	90845504

Une absence justifiée : Abdoulahye Garba conseiller élu.

Outre les membres du conseil, on note la présence d'un conseiller de Droit ; Monsieur Garba Anarou

- Du Directeur Départemental du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire de Gaya,
- Les chefs de services municipaux (SG, RM, agent d'état civil et l'Assistant Technique Qualifié (ATQ) de la commune
- Les responsables des services Communaux des STD (CDA, communal Elevage ; communal environnement).

A l'entame de cette session et après les salutations (Présentation Fatihah), Le président de séance a pris la parole pour rendre grâce à Allah, le Tout puissant, le Miséricordieux d'avoir rendu possible la tenue de cette session. Il a par la suite remercié les participants d'avoir répondu massivement à la présente séance et cela malgré les préoccupations du moment.

Et, a émis les vœux de voir la quiétude, la fraternité et la stabilité régner tout au long des travaux de cette session. Sur ceux, il déclare ouverte la toute première session ordinaire du conseil municipal de la commune de rurale de Tounouga.

Après cette allocution d'ouverture, le conseil a examiné et adopté à l'unanimité les points d'ordre *du jour*

Au premier point d'ordre du jour, les conseillers ont procédé à l'examen du Règlement intérieur du conseil Municipal. Au cours de cet examen, les conseillers élus l'ont adopté, article par article.

C'est ainsi que au terme de cet examen, le Règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune rurale de Tounouga a été adopté par l'ensemble des conseillers élus présents à cette session.

Au second point d'ordre du jour de la session, la parole est donnée au receveur municipal (RM) en vue d'exposer par projection visuelle puis traduit en langue nationale par l'Agent Technique de Qualité, la présentation du rapport général sur la commune rurale de Tounouga de l'année 2020.

Le troisième point d'ordre du jour relatif à L'examen des comptes administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du receveur de l'exercice 2020. Au terme de la lecture

des documents respectivement par l'ATQ et le Receveur Municipal et les amendements qui y sont apportés, les comptes administratifs de l'ordonnateur et le compte de gestion du receveur de l'exercice 2020 ont été jugés sincères et cohérents par l'ensemble des conseillers élus présents à cette session.

Aux points 4 et 5, le receveur municipal a présenté concomitamment le budget municipal et son bilan à mi-parcours au 31/05/2021 ; (voir le document du receveur en annexe).

Au titre du budget ordinaire ou de fonctionnement les recettes sont recouvrées à un montant de 6 828 546 francs soit un taux de recouvrement de 8,80% des prévisions qui sont de l'ordre de 77 600 321 francs.

Au terme de cette présentation, les participants ont donné mandat au Maire, à travers une délibération, de réclamer auprès des agents des Eaux et Forêt affectés qui ont emporté les carnets de patentes, à les restituer sous peine de poursuite.

Concernant les dépenses, il y a eu une réalisation d'un montant de 5 837 956 francs pour une prévision de 77 600 321 francs CFA soit un taux de réalisation de 7,52% des prévisions. Ces dépenses concernent principalement celles de fonctionnement et paiement de salaires des agents.

Le sixième point d'ordre du jour est le remaniement budgétaire N°01/2021 qui ; avant et après remaniement s'élève en recettes et en dépenses à 77 600 321 francs CFA.

Le budget d'investissement est de 170 420 144 francs CFA en recettes et en dépenses. Le montant de recettes du budget d'investissement est 53 307 093 francs CFA soit un taux de 31,28% celui de dépenses d'investissement s'élève à 39 220 971 francs CFA soit un taux de 23,01% de réalisation.

Une délibération est prise pour adoption du remaniement 2021.

S'agissant du point Divers, les points débattus en divers sont les suivants :

- a) Le recensement administratif à organiser éminemment parce qu'il est le moyen efficace pour résoudre l'incivisme fiscal qui sévit dans la commune.

Des débats autour de ce point, il ressort qu'il est impérieux de démarrer cette activité puisque le lancement a déjà eu lieu.

- b) La gestion de la Fourrière communale :

Gestion, recettes notamment laisse à désirer : il y a de cela belle lurette. Après un grand débat, il se trouve la nécessité de remplacer tous les deux gardiens fourrières par deux (2) autres nouveaux intègres et loyaux.

Une délibération est faite par le conseil pour régler le problème de la fourrière

- c) Phénomène de la fraude dans l'espace communal de Tounouga : qui avec l'insécurité transfrontalière perdure sur l'espace communale. Il en résulte des débats autour de

ce point, la nécessité de l'arrêt total de ce système d'intermédiation par M. Saley Anaroua entre les fraudeurs ou trafiquants du carburant et diverses marchandises en liaison avec les agents de contrôle des transactions illégales des marchandises dans l'espace de la commune de Tounouga. Une délibération est faite pour mettre fin à l'intermédiation de Saley.

L'ordre du jour épuisé, une fatiha de fin de séance est dite par un participant. Le président du conseil remercie sincèrement les participants, promet de travailler en synergie avec tout le monde pour le développement harmonieux de notre chère commune ; Souhaite en fin, bon retour à chacun dans leurs foyers respectifs à 11h 25mn.

Fait à Tounouga, le 22 Juin 2021

Rapporteur



ADAMIOU ID

Président de Séance

MOUSSA OUSMANE



République du Niger

Région de Dosso

Département de Gaya

Commune Rurale de Tounouga

Procès-verbal de la 2^e session ordinaire du conseil municipal de la Commune Rurale de Tounouga

L'an deux mille vingt un et les 17, 18, 19 et 20 décembre s'est tenue la deuxième (2^e) session ordinaire dite budgétaire du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Moussa Ousmane Président du dit conseil : dans la salle de la réunion de la mairie de Tounouga.

Les points d'ordre du jour sont :

- 1) Présentation du PV de la session ordinaire précédente ;
- 2) Bilan à mi-parcours de l'exécution du budget 2021 ;
- 3) Présentation et adoption du projet du budget 2022 ;
- 4) Présentation et adoption taux des impôts et taxes ;
- 5) Présentation et adoption des taux des indemnités et avantages des organes délibérants et exécutif du conseil municipal ;
- 6) Divers.

Aussitôt, les participants installés, Monsieur le Maire demande la fatiha récitée par un participant, puis la présentation individuelle par tour des tables : les conseillers municipaux et de droit, les chefs des villages et tribus traditionnels, administratifs, les chefs des FDS puis les STD (services techniques déconcentrés) de l'Etat et assimilés.

Monsieur le président du conseil prononce ces mots de bienvenue, salutations et remerciements aux participants venus nombreux pour la circonstance. Il rappelle les points d'ordre du jour précités.

Il attire l'attention des conseillers à l'union et de travailler ensemble, les mains dans les mains pour le développement harmonieux de notre chère commune.

Il adresse les salutations du Président de la République, chef de l'Etat, son excellence Mohamed Bazoum qui leur a demandé d'œuvrer laborieusement la paix, la sécurité et le développement de notre cher pays, le Niger.

Celui-ci (Président du conseil) propose aux participants de bien vouloir commencer les travaux par le point 4 d'ordre du jour pour libérer les chefs traditionnels et autres distingués invités. Mais, qu'en prélude permettre à Monsieur le Préfet de Gaya de passer éventuellement son message. C'est ainsi que Monsieur le Préfet prend la parole pour passer une importante allocution.

En effet, dit-il, (le Préfet) comme a dit le maire, j'y suis venu pour vous passer un message.

- 1) Rappeler les poids (lourdes responsabilités) qu'ont les conseillers municipaux : vous être élus, il y a moins d'un an, pour cinq (5) ans, pas pour votre développement individuel, mais pour celui de votre entité communale avec des avis différents. Cependant, vous prendrez des décisions et/ou délibérations pour des actions collégiales utiles au développement de votre commune, en faveur de nos laborieuses populations. Tels sont les vœux, sous la vision éclairée du Président de la République, chef de l'Etat son excellence Mohamed Bazoum. L'objectif ultime d'un élu, c'est la réussite collective pour améliorer le bien-être des populations ; sinon, c'est toujours collégiale. C'est la redevabilité vis-à-vis des populations qui vous ont élus et loin de toute adversité.

Tous responsables, nous ^{comme} des bergers guidant les troupeaux à les faire paître pour leur bien-être, pour l'auto développement par la production, en accomplissant nos devoirs civiques tels que paiement des impôts et taxes municipales (TM) par exemple. Cela permettrait l'exécution du budget que vous allez examiner et adopter pour la nouvelle année qui s'annonce.

Le budget dis-je, est très important pour le développement de la commune. Il faut tout mettre en œuvre pour trouver les moyens de le constituer à temps. Chaque conseiller, chaque chef du village et/ou tribu doit veiller au recouvrement de ces moyens : taxes municipales. C'est avec ce budget que la mairie et projets de PTF (partenaires techniques et financiers) réalisent les opérations ou activités de développement. Sachez bien qu'il faut payer les TM d'abord, viennent les PTF à votre appui grâce aux collectes des impôts, patentes et TM de leurs collectivités d'origine.

- 2) Chefs des villages et conseillers municipaux doivent œuvrer en sérénité pour le développement de la commune, sans adversité aucune, mais les mains dans les mains.

Les chefs traditionnels proviennent d'héritage, alors que les conseillers municipaux élus pour cinq (5) ans, seront réélus s'ils ont bien travaillé positivement pour ce développement ; sinon, ils s'en vont et être remplacés par d'autres élus.

- 3) La sécurité : tout le monde sait qu'en Afrique de l'ouest, l'existence d'insécurité par les terroristes, djihadistes, et bandits ou groupes armés de tout genre en général, et au Niger en particulier, affirme Monsieur le Préfet. Ceux-ci sont souvent avec nous ou même vivent avec nous.

Les FDS (Force de défenses et sécurité) veillent de tout temps, jour et nuit, pour la sécurité et la paix, indispensables pour tout développement et chères aux plus hautes autorités de ce pays, en leur tête Bazoum Mohamed, Président de la République du Niger, chef de l'Etat. Car, sans sécurité et paix, rien n'est possible en matière du développement. Il faut les aider (FDS).

Vous responsables et populations qui sont avec eux (malfrats) devrait les aider en ne pas oublier. C'est une nécessité parce que une affaire de tous. Chose indispensable pour travailler et dormir tranquillement.

Quand on dit préfet, pensez aussi à nos courageuses et vaillantes FDS. Elles sont très importantes pour régner paix et sécurité pour assurer notre développement et celui du pays tout entier.

Toute personne suspecte, informer les FDS, n'en doutez pas, en secret garanti, gardé par eux (FDS).

Quelqu'un séjournant pendant 3 à 4 jours dans votre milieu, chez tel ou tel habitant, un suspect, il faut le dénoncer. C'est un droit et devoir, avant que ça ne soit très tard. La paix et la sécurité sont pour chacun et tout le monde. Le malfrat se trouve partout, peut venir au marché, au village ou ville pour se ravitailler en nourriture, eau, carburant, etc, un suspect dénoncez le à qui de droit, à tout échelon.

- 4) Je suis venu à Gaya pour développer son département. Aidez-moi pour réussir pour le bien-être de tous. Sinon, je vais me débrouiller de mon côté. Cela n'est pas souhaitable, mais en synergie, collectivement.

En fin, les chefs des villages et tribus éleveurs ne manquez pas de transmettre mon message à nos paisibles populations. Il en est de même que les conseillers municipaux en fassent autant, en ce qui les concerne, chacun dans sa zone respective.

Nous constatons chaque jour que Dieu fait, l'effort fourni, il faut persévérer dans ce sens. Nous sommes pour vous et avec vous toujours.

Voilà mon message. Je rappelle d'aider nos FDS. Dans le contexte actuel, il y a facilité de communication partout, en confidence (secret). N'hésitez pas à nouveau, soyez en très vigilant.

Je souhaite paix et sécurité à notre cher pays. Merci pour votre aimable attention et au revoir.

Après suspension et retrait de la délégation préfectorale, le Président du conseil donne la parole au SG de la commune pour le contrôle du quorum par appel nominatif des conseillers municipaux. Il en résulte la présence de tous les quatorze (14) conseillers membres du conseil dont les noms suivent :

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Contacts
1	Moussa Ousmane	Maire, Prdt du conseil	99 53 23 50
2	Assane Douki	Maire Adj, vice Prdt conseil	91 31 02 72
3	Garba Adamou	Conseiller élu	87 57 36 88
4	Ousseini Rabo	Conseiller élu	90 69 35 62
5	Elh Moumouni Doukia	Conseiller élu	90 63 50 59
6	Harouna Mahamadou	Conseiller élu	96 09 25 56
7	Mme Mariama Halidou	Conseillère élue	80 54 27 52
8	Yahayé Zakari	Conseiller élu	97 28 98 54
9	Malam Chaibou Mamane	Conseiller élu	88 62 95 68
10	Souraki Adamou	Conseiller élu	96 55 29 47
11	Mme Habi Garba Idé	Conseillère élue	+234 7069145035
12	Issoufou Idé	Conseiller élu	94 62 39 83
13	Mlle Raihanatou Garba	Conseillère élue	99 26 02 44
14	Abdoulaye Garba	Conseiller élu	91 85 10 86

Il faut signaler également la présence de Garba Anaroua chef de secteur, représentant l'honorable chef du canton de Gaya, conseiller de droit.

- Celle du Directeur Départemental du DC/AT de Gaya ;
- Du Directeur Départemental de l'Etat Civil de Gaya ;
- Des Chefs des services communaux : SG, SP Cofocom, RM, Agent d'état civil ;
- Des Chefs des services communaux : Elevage et environnement.

Ce fut ensuite le 1^{er} point d'ordre du jour : la présentation du PV de la session ordinaire précédente par le SG de la commune. Les observations et amendements sont faits par les conseillers, auxquels le SG en a pris acte.

Monsieur le Président du conseil reprend la parole pour proposer aux conseillers de bien vouloir traiter le 4^e point d'ordre du jour pour libérer les chefs traditionnels et autres invités concernés par ce point, comme prédit plus haut. Il s'agit des impôts et taxes municipales (TM).

C'est ainsi que le Président du conseil donne la parole au Directeur Départemental d'Etat civil d'y faire l'exposé sur le dépouillement du recensement administratif dans tous les villages des producteurs agricoles et tribus peulhs des éleveurs, qui s'achève dans notre commune. Monsieur le Département d'état civil précise qu'il s'agira des données provisoires. Car, certains hameaux rattachés à quelques villages administratifs ne sont pas entièrement terminés. Les irrégularités ont été constatées sur taux des jeunes filles et garçons scolarisés, déscolarisés, exodants, imposables ou non imposables, des handicapés sont à préciser et /ou à identifier.

Le total général provisoire des populations dans le CR de Tounouga est de : 42.329 habitants. Le coût total de l'opération s'élève à : 771.792 FCFA au lancement.

Le Directeur Départemental du DC/AT de Gaya intervient pour informations supplémentaires et/ou complémentaires sur les résultats provisoires du recensement administratif. Il a donné également des conseils pratiques sur le processus d'achèvement de ce recensement : tenant et aboutissant sur les handicapés, imposables et non imposables, des jeunes scolarisés et non scolarisés, déscolarisés, leurs âges, etc qui n'apparaissent pas dans les données chiffrées notamment. Tels sont les problèmes à résoudre pour parachever ce recensement.

Celui-ci (DDDC/AT) adresse ses félicitations à Monsieur le Maire et son équipe d'appui d'avoir financé toutes les opérations de ce recensement sur fonds propre ; alors que celui de la CR de Tanda par exemple est avec appui du PTF. Cela a valu des applaudissements forts par les participants.

Que Dieu nous aide tous ensemble. Ameen. A-t-il terminé (DDDC/AT).

Le Maire, Président du conseil municipal demande le concours des chefs traditionnels et des conseillers municipaux, car, la réussite est commune. Ce fut le débat 2^e et 3^e points : après pause déjeuner et prière, le Président du conseil

donne la parole à Monsieur le receveur municipal (RM) pour présentation, examen bilan à mi-parcours 2021 ainsi que le projet de budget ordinaire 2022 et les commentaires, article par article pour adoption par les honorables conseillers municipaux :

Ce budget ordinaire ou général s'élève en recettes et dépenses à 77.800.000 FCFA.

Celui d'investissement est de : 170.510.000 FCFA en recettes et en dépenses.

NB : pour détails et précisions des données chiffrées : voir les documents du R.M. (receveur municipal).

Le 5^e point d'ordre du jour concerne les taux d'indemnités des organes délibérant et exécutif ont été largement débattus, ainsi que celui de recrutement du SM (secrétaire municipal) en perspective.

Les frais des missions des conseillers :

- 3.000 F/jour et par personne dans la CR ;
- 5.000 F/jour et par personne dans le département de Gaya ;
- 10.000 F/jour et par personne dans la région de Dosso ;
- 15.000 F/jour et par personne niveau national ;
- 40.000 F/jour et par personne à l'international.

Le dernier et/ou 6^e point d'ordre du jour, ce sont les divers :

- 1- Le Maire, Président du conseil communique l'urgente nécessité de délibérer sur la mise en place d'un comité communal pour le droit des enfants (vulnérables), dénommé CONIDE (Coalition d'Organisation Nigérienne du Droit de l'Enfant). La commune de Tanda est la 2^e concernée par ce processus dans le département de Gaya : objet de délibération et de résolution et/ou adoption par le conseil municipal.
- 2- Le conseiller municipal Monsieur Ousseini Rabo rend compte au conseil, ce qui suit :
 - a- Le forum tenu à Dosso sur l'éducation ;
 - b- Mise en place du comité d'éveil et sa composition : dans chaque école dont une (1) personne de chaque association et/ou organisation villageoise parmi les membres.
 - c- Les lits pliants tissés au CFM de Tounouga à vendre à 10.000 F/unité, le nombre est limité à dix (10).

- 3- Transformation de la résidence du maire ou ex mairie en inspection communale d'enseignement primaire (ICEP) de Tounouga : objet de délibération et d'adoption par le conseil.
- 4- Dernière communication par le Président du conseil, entraînant grand débat, concernant la délégation de gestion d'un magasin de stockage à une O.P. féminine sans notification du nouveau maire alors que l'implantation de ce magasin a fait l'objet d'une délibération par le conseil municipal à l'époque de sa réalisation par un PTF (Partenaire Technique et Financier) : D'où le droit de regard de la mairie ou collectivité communale quant à sa gestion. Mais, la sagesse et arbitrage de certains conseillers municipaux a permis d'élucider ce désagrément.

Après accomplissement de différentes délibérations et diverses communications au dernier jour de cette session ordinaire dite budgétaire, le Président du conseil a salué les participants (tes) pour la franchise et la sincérité pendant les travaux tout au long de cette session et a souhaité bon retour à chacune et à chacun dans son foyer respectif, a levé la séance à 16 h 25 mn.

Le Rapporteur

Adamou Idrissou



Le Président des séances

Mr Moussa Ousmane



République du Niger

Région de Dosso

Département de Gaya

Commune rurale de Tounouga

**Procès-verbal de la 3ème session
extraordinaire du conseil municipal de la commune
rural (CR) de Tounouga tenue du 22 au 23 Aout 2021**

L'an deux mille vingt un du 22 au 23 Aout, s'est tenue la troisième session extraordinaire du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire Moussa Ousmane président du dit conseil : dans la salle de réunion de la mairie de Tounouga.

Les points d'ordre du jour sont :

1. Autorisation au Maire d'accélérer le processus de la signature des textes statutaires du cadre de la coopération transfrontalière dans l'espace de Dandi Ganda.

2. Mise en place des commissions au sein du conseil municipal.

L'installation des participants faite, le SG de la mairie procède contrôle de présence par appel nominatif des membres du conseil municipal duquel sont présents tous les quatorze (14) conseillers élus suivants :

No	Noms et Prénoms	Fonctions	contacts
1	Moussa Ousmane	President conseil	80878492
2	Hassane Douki	Vice President conseil	96563560
3	Harouna Mahamadou	Conseiller élu	96092556
4	Moumouni Doukia	Conseiller élu	90635059
5	Abdoulaye Garba	Conseiller élu	91851086
6	Mme Mariama Halidou	Conseillère élue	80542752
7	Yahaye Zakari	Conseiller élu	97289854
8	Chaibou Mamane	Conseiller élu	88629568
9	SouraKi Adamou	Conseiller élu	96552947
10	Mme Habi Garba Idi	Conseillère élue	00234706914
11	Mme Rahinatou Garba	Conseillère élue	91851086
12	Ousseyni Rabo	Conseiller élu	90693562
13	Issoufou Ide	Conseiller élu	87802377
14	Garba Adamou	Conseiller élu	+2348069249102
15	Garba Anaroua	Conseiller de droit	90845404

Effectifs des conseillers élus 14 dont 3 femmes

Etaient présents : onze (14) conseillers élus dont les 3 femmes

Absents excusé : zéro (0) conseiller élu

Procuration : Zéro (0)

Remarque : présence du conseiller de droit représentant l'honorable chef de canton de Gaya, Mr Garba Anaroua.

En outre, notons la présence à cette session de Monsieur Hassan Sounna conseiller technique du GIZ, Monsieur Toure Assipto Ousmane Inspecteur de l'enseignement primaire de Tounouga et Monsieur Chaibou Bawa agent d'état civil de la mairie de Tounouga.

Après la Fatiha dite par un participant, Monsieur le Maire, Président du conseil municipal introduit par une brève allocution, avec la genèse historique, l'identification socio-économique, Culturelle et professionnelle dans l'espace frontalier de Dendi-Ganda. Il salue et remercie Monsieur Hassan Sounna conseiller technique du GIZ et à travers lui la coopération allemande (GIZ) pour leur appui multiforme et appréciable la consolidation des acquis dans cet espace de dendi-ganda sur tous les plans d'actions au développement local. Ces salutations et remerciements vont à l'endroit des autres partenaires au développement et aux conseillers municipaux et celui de droit tous présents à cette session. En souhaitant plein succès aux résolutions qu'il en résultera de cette assise. Il déclare ouverte cette session extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le Président du conseil donne la parole à Monsieur Hassane Sounna conseiller technique GIZ présent pour les circonstances. Celui-ci salue et remercie d'avoir répondu présents tous les membres du conseil à cette session. ; notamment à leur brillante élection pour représenter plusieurs dizaines de milliers d'habitants de cette commune de Tounouga. Il donne conseils et souhaite beaucoup de courage pour mobiliser la communauté communale et partenaires au développement harmonieux de cette commune de Tounouga. Il rappelle l'importance de cette assise, notamment le premier point d'ordre du jour cite plus haut, ainsi que

la définition de la convention et les signatures y afférant. Depuis 2018, a poursuivi le conseiller technique GIZ, jusqu'à ce jour, des concertations dans ce domaine ont eu lieu aussi bien à Malanville (Benin), Kamba (Nigeria) et à Gaya (Niger), etc. pour accomplir dans les faits les signatures des textes statutaires du cadre de coopération transfrontalière dans l'espace du dendi-ganda. Cela concerne a-t-il précisé : 15 communes dont 9 communes au Niger, 4 au Nigeria et 2 au Benin (Malanville et Karimama).

Avec les signatures des textes statutaires de tous les maires concernés dans l'espace Dendi-Ganda, toute expression et ou réalisation des projets seront identiques au Benin, Nigeria et au Niger et cela collectivement, d'où l'aboutissement de l'union fait la force a relate Monsieur Hassan Sounna conseiller technique de GIZ. L'avantage de cette coopération transfrontalière est d'améliorer dans quelques années, le niveau de vie des populations dans l'avenir et dans l'espace Dendi-Ganda, avec libre circulation des personnes et de leurs biens dans cet espace qui sera planifié en cartographie. Il faut donc délibérer pour accélérer le processus de la convention tant attendu, je vous remercie a-t-il terminé.

Après question-réponses et long débat, les conseillers municipaux ont adopté l'autorisation au maire d'accélérer le processus par applaudissement unanimement. Monsieur le président du conseil a remercié ainsi que le conseiller technique de GIZ, Monsieur Hassan Sounna.

Après la pause déjeuner et prière les conseillers ont repris les travaux. Aussitôt le président du conseil aborde le 2eme point d'ordre du jour, à savoir :

La mise en place des commissions au sein du conseil municipal. Cela est une nécessité pour joindre l'utile à l'agréable au fonctionnement du conseil et d'assurer sa redevabilité a la communauté communale pendant la durée de notre Mandat.

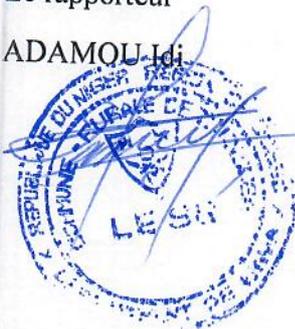
Ces commissions sont au nombre de quatre (4) avec la composition de chacune que voici un tableau récapitulatif ci-dessous :

Numéro	Intitule des commissions	composition			observations
		Président	Rapporteur	Membre	
1	Affaires économiques et financières	Assane Douki	Souraki Adamou	Mme Mariama Halidou et Issoufou Ide	
2	Affaires foncières, Développement rural et Environnement	Moumouni Doukia	Yahaye Zakari	Chaibou Mamane	
3	Affaires générales, sécurité, institutionnelles, coopération, culturelles et sportives	Harouna Mouhamadou	Ousseini Rabo	Abdoulaye Garba	
4	Suivi-évaluation de PIA et PDC	Garba Adamou	Mme Raihinatou Garba	Mme Habi Garba	

Les points d'ordre du jour sont épuisés après débats pertinents et délibérations, Monsieur le Maire président du conseil municipal félicite et remercie vivement tous les membres du conseil pour ces brillants travaux accomplis en synergie. Il souhaite en fin un bon retour à chacune et chacun dans son foyer respectif et lève la séance à 12h 37mn.

Le rapporteur

ADAMOU Idi



le président de séance

MOUSSA Ousmane



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA

PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE TOUNOUGA: *(extraordinaire)*

L'an deux mil vingt-un et le vendredi 14 Mai, le conseil municipal de la commune Rurale de Tounouga a tenu sa première session sous la présidence de Monsieur Harouna ADAMOU, Préfet du Département de Gaya en vue de l'installation officielle dudit conseil.

Le secrétariat de séance est assuré par M Idrissa Ganda, Directeur Départemental du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire de Gaya.

Etaient présents :

1. Abdoulaye Garba.....conseil municipal;
2. Mariama Halidouconseillère municipale;
3. Souraki Adamou Z.....conseillère municipale;
4. Moussa Ousmane.....conseiller municipal ;
5. Chaibou Mamane.....conseiller municipal ;
6. Issifou Idé.....conseiller municipal ;
7. Habi Garba Idi.....conseiller municipal ;
8. Assane Douki.....conseiller municipal ;
9. Raihanatou Garba.....conseillère municipale;
10. Yahayé Zakari.....conseiller municipal;
11. Ousseini Raboconseiller municipal

Absents: Trois conseillers élus. Il s'agit de

1. Garba Adamou.....conseiller Municipal ;
2. Harouna Mahamadou.....conseiller municipal
3. Moumouni Doukia.....conseiller municipal.

L'on note également la présence de l'honorable Abdou Gazari , représentant du Chef de Canton de Gaya et de Monsieur Mounkaïla Mayaki, Directeur département Mayaki, Directeur Départemental de l'Etat Civil.

L'ordre du jour comporte un seul point à savoir : **l'installation du conseil municipal suivie de l'élection du maire et de son ou son adjoint.**

En ouvrant la séance et après les salutations d'usage, le préfet du département de Gaya procède à la lecture des résultats définitifs des élections municipales de la commune en nommant les conseillers municipaux élus et leurs suppléants tels qu'il ressort du jugement n°02/2021 du tribunal de grande instance de la région de Dosso ;

Il procède aussi à la vérification de l'identité de chacun des conseillers élus ainsi que des membres de droit désignés à cet effet.

Il établit la liste des membres du conseil municipal comme suit :

Conseillers élus

N°	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
1	Abdoulaye Garba	Adamou Moussa
2	Garba Adamou;	Djafarou Harouna
3	Harouna Mahamadou;	Issa Elhadji Souley
4	Mariama Halidou;	Rachida Abdoul Aziz I
5	Moumouni Doukia	Issoufou Labbo
6	Souraki Adamou Z	Idé Abdou
7	Moussa Ousmane;	Sanoussi Abdoul Aziz M
8	Chaibou Mamane;	Kabirou Amadou Amadou
9	Issifou Idé	Habibou Amadou I
10	Habi Garba Idi	Adama Chaibou S
11	Assane Douki	Idé Adamou
12	Raihanatou Garba	Kadidja Asmi
13	Yahayé Zakari	Boubacar Habi
14	Ousseini Rabo	Ibrahim Riga

Membres de droit

N°	Nom et prénom	Qualité
1	Abdou Gazari	Représentant Chef de Canton
2	Moussa Ousmane	Député National
3	Mamane Harouna	Député National

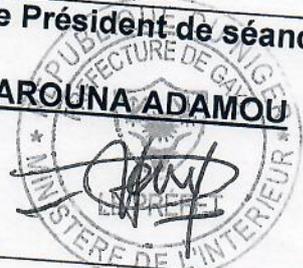
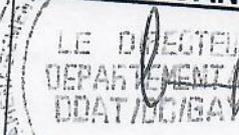
Il est à noter que les deux Députés Nationaux au titre du Département de Gaya sont absents à cette Session.

Ainsi, en ce jour, Vendredi 14 Mai 2021 ; à 16 H 04 mn, le Préfet déclare, installés dans leur fonction, les conseillers municipaux de la commune Rurale de Tounouga.

Pour finir, il prodigue des conseils pratiques aux nouveaux élus en rappelant notamment ce qu'est une commune, ses missions, son organisation et fonctionnement, les rôles et responsabilités des élus dans la conduite des affaires locales, les rôles des acteurs locaux et leurs rapports (élus, chefferie traditionnelle, représentant de l'Etat, services techniques déconcentrés et société civile etc.)

Le présent procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Tounouga, le 14 Mai 2021

<p>Le Président de séance HAROUNA ADAMOU</p>  	<p>Le Secrétaire de séance IDRISSA GANDA IDE</p>  
---	--

République du Niger

Région de Dosso

Département de Gaya

Commune rurale de Tounouga

**Procès-verbal de la deuxième session
extraordinaire du conseil municipal de la commune
rurale (CR) de Tounouga tenue du 28 au 29 juillet 2021**

L'an deux mille vingt un et les 28 et 29 juillet s'est tenue la deuxième session extraordinaire du conseil municipal dans la salle de réunion de la mairie de Tounouga sous la présidence de Mr Moussa Ousmane président du dit conseil, afin de statuer sur les points d'ordre des jours suivants :

1. Engagement au cadre intercommunal de santé et l'adhésion à l'assurance maladie départementale.
2. Examen et adoption des indemnités accordées aux membres des organes délibérant et exécutif, reporté au 22/08/2021, remplacé par adoption de tous les villages et tribus administratifs en centre de déclaration des faits d'état civil.

Après l'installation des participants se fut la Fatiha dite par un participant. Le SG de la mairie procède au contrôle de présence par appel nominatif des membres du conseil municipal, de cette vérification, il ressort la présence de onze (11) conseillers élus dont les noms suivent :

No	Noms et Prénoms	Fonctions	contacts
1	Moussa Ousmane	President conseil	80878492
2	Hassane Douki	Vice President conseil	96563560
3	Harouna Mahamadou	Conseiller élu	96092556
4	Moumouni Doukia	Conseiller élu	90635059
5	Abdoulaye Garba	Conseiller élu	91851086
6	Mme Mariama Halidou	Conseillère élue	80542752
7	Yahaye Zakari	Conseiller élu	97289854
8	Chaibou Mamane	Conseiller élu	88629568
9	SouraKi Adamou	Conseiller élu	96552947
10	Mme Habi Garba Idi	Conseillère élue	00234706914
11	Mme Rahinatou Garba	Conseillère élue	91851086

Effectifs des conseillers élus 14 dont 3 femmes

Etaient présents : onze (11) conseillers élus dont les 3 femmes

Absents excusé : trois (3) conseiller élus

En outre, il faut noter la présence à cette session, en plus des conseillers élus, du conseiller de droit représentant l'honorable chef de canton de Gaya: Garba Anaroua et Monsieur Mounkaila Mayaki directeur départemental de l'état civil représentant monsieur le préfet du département de Gaya, empêché, celle de Monsieur Idrissa Ganda directeur départemental du DG/AT de Gaya, les chefs des services techniques communaux de l'agriculture, d'Elevage, de l'environnement, des 3 CSI de la commune rurale de Tounouga ;

Présence remarquable de Mr le maire de la commune urbaine de Gaya.

Chefs des services internes de la commune : secrétaire permanent /cofo, SM, RM, Agent d'état civil et ATQ (assistant technique de Qualité) de MCA- Niger.

Le directeur départemental de la santé (DDS) de Gaya ;

Le coordinateur départemental du projet ENABEL de Gaya ;

Le coordinateur de volet assurance maladie départemental de Gaya, ATN, le communicateur, le gestionnaire ATN, et organisateurs, des chefs traditionnels des villages et tribus d'éleveurs et ceux des hameaux y rattachés ayant cases de santé (CS) ;

Après les présentations et salutations d'usage, intervient l'allocation de l'ouverture par le président du conseil municipal qui a remercié les participants d'avoir répondu massivement à l'invitation malgré les préoccupations circonstancielles des travaux d'hivernage.

Certes, a-t-il poursuivi, la présente session extraordinaire vise essentiellement à l'engagement au cadre intercommunal de la santé et l'adhésion à l'assurance maladie départementale puis le second point d'ordre du jour, cité plus haut est remplacé par nécessité d'urgence sur la proposition du directeur départemental de l'état civil.

Par la grâce d'Allah et la motivation de l'exécutif, le projet ENABEL du département de Gaya a accepté favorablement à notre requête le financement pour la réalisation de cette 2^e session extraordinaire. Qu'il y en soit remercié.

Par conséquent, le président invite les membres du conseil et autres participants, à prêter toute leur attention en vue d'apporter leur contribution utile en s'engageant au cadre intercommunal de la santé et l'adhésion massive à l'assurance maladie de nos communautés ainsi que pour le 2^e

point d'ordre du jour précité. Avant de terminer, il a souhaité que la quiétude et la stabilité règnent pendant les travaux de cette session et un hivernage fécond. Sur ce, il déclare ouverte cette deuxième session extraordinaire du conseil municipal de la CR de Tounouga.

Intervient ensuite, le maire de la commune urbaine de Gaya par les salutations et remerciements à tous les participants, et Dieu de nous permettre la tenue de cette réunion. Il conseille de payer la taxe municipale (TM), gage du développement de Gaya ainsi qu'à l'adhésion à l'assurance maladie et l'hôpital de Gaya étant intercommunal.

Je vous remercie, a-t-il terminée.

C'est alors que commencent les exposés et questions réponses à l'issue des débats.

1. présentation des objectifs FBR et assurance maladie par l'ATN.
2. cotisations et affiliations par le communicateur.
3. affiliations et collecte des cotisations par le chargé de l'assurance maladie.

Le coordinateur intervient sur les différents traitements sanitaires, notamment :

Gratuité de soins ou avec le faible taux de prise en charge par l'assuré : 10% ; exemple : en grossesse : 2000 francs sans assurance, mais à 200 francs CFA avec assurance et sur présentation de carte d'adhésion. 1000 f CFA par chef de ménage pour tous les membres pendant cinq ans, la durée de cette nouvelle phase du projet assurance maladie.

Pour les maladies chroniques : tension, diabète, asthme, etc...

Prise en charge 50% par projet ENABEL et 50% par le patient.

C'est ainsi que cas par cas, les thèmes suivants ont été exposés et débattus par les responsables et les participants tels que pénalité, gratuité des soins, mobilisation sociale pour laquelle des comités seront mis en place dans la commune, villages et département.

En antenne communale, où le maire ne peut être président, mais membre du comité d'antenne. Celui-ci doit être mis en urgence pour lancement en présence du préfet, chef de canton, maire, chefs des villages et conseillers municipaux qui doivent s'assurer les premiers pour mobilisation en se procurant de la carte d'adhésion.

Vient enfin, le thème exposé sur les critères de choix et répartition d'agents d'affiliation (ou relais) dans les villages. La parole a été donnée aux chefs de chacun des 3 CSI pour citation des membres relais au sein des villages de leur zone respective en couverture des activités sanitaires.

Monsieur le maire président du conseil procède à la lecture et adoption du conseil municipal sur l'assurance maladie succinctement.

Le deuxième et dernier point d'ordre du jour et l'adoption de tous nos villages et tribus administratifs en centres de déclarations des faits d'état civil, clairement défini par le DDEC de Gaya.

En fin de débat, les membres du conseil ont adopté d'ériger tous les villages et tribus administratifs, devenu une réelle nécessité en centre de déclarations.

Les points d'ordre du jour épuisés, le président du conseil lève la séance en souhaitant bon retour à chacun et chacune dans leur foyer respectif.

Le rapporteur

ADAMOUI Idi



le président de séance

MOUSSA Ousmane



République du Niger

Région de Dosso

Département de Gaya

Commune rurale de Tounouga

Procès-verbal de la 3ème session
extraordinaire du conseil municipal de la commune
rural (CR) de Tounouga tenue du 22 au 23 Aout 2021

L'an deux mille vingt un du 22 au 23 Aout, s'est tenue la troisième session extraordinaire du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire Moussa Ousmane président du dit conseil : dans la salle de réunion de la mairie de Tounouga.

Les points d'ordre du jour sont :

1. Autorisation au Maire d'accélérer le processus de la signature des textes statutaires du cadre de la coopération transfrontalière dans l'espace de Dandi Ganda.

2. Mise en place des commissions au sein du conseil municipal.

L'installation des participants faite, le SG de la mairie procède contrôle de présence par appel nominatif des membres du conseil municipal duquel sont présents tous les quatorze (14) conseillers élus suivants :

No	Noms et Prénoms	Fonctions	contacts
1	Moussa Ousmane	Président conseil	80878492
2	Hassane Douki	Vice Président conseil	96563560
3	Harouna Mahamadou	Conseiller élu	96092556
4	Moumouni Doukia	Conseiller élu	90635059
5	Abdoulaye Garba	Conseiller élu	91851086
6	Mme Mariama Halidou	Conseillère élue	80542752
7	Yahaye Zakari	Conseiller élu	97289854
8	Chaibou Mamane	Conseiller élu	88629568
9	SouraKi Adamou	Conseiller élu	96552947
10	Mme Habi Garba Idi	Conseillère élue	00234706914
11	Mme Rahinatou Garba	Conseillère élue	91851086
12	Ousseyni Rabo	Conseiller élu	90693562
13	Issoufou Idé	Conseiller élu	87802377
14	Moumouni Doukia	Conseiller élu	90635059
15	Garba Anaroua	Conseiller de droit	90845404

Effectifs des conseillers élus 14 dont 3 femmes

Etaient présents : onze (14) conseillers élus dont les 3 femmes

Absents excusé : zéro (0) conseiller élu

Procuration : Zéro (0)

Remarque : présence du conseiller de droit représentant l'honorable chef de canton de Gaya, Mr Garba Anaroua.

En outre, notons la présence à cette session de Monsieur Hassan Sounna conseiller technique du GIZ, Monsieur Toure Assipto Ousmane Inspecteur de l'enseignement primaire de Tounouga et Monsieur Chaibou Bawa agent d'état civil de la mairie de Tounouga.

Après la Fatiha dite par un participant, Monsieur le Maire, Président du conseil municipal introduit par une brève allocution, avec la genèse historique, l'identification socio-économique, Culturelle et professionnelle dans l'espace frontalier de Dendi-Ganda. Il salue et remercie Monsieur Hassan Sounna conseiller technique du GIZ et à travers lui la coopération allemande (GIZ) pour leur appui multiforme et appréciable la consolidation des acquis dans cet espace de dendi-ganda sur tous les plans d'actions au développement local. Ces salutations et remerciements vont à l'endroit des autres partenaires au développement et aux conseillers municipaux et celui de droit tous présents à cette session. En souhaitant plein succès aux résolutions qu'il en résultera de cette assise. Il déclare ouverte cette session extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le Président du conseil donne la parole à Monsieur Hassane Sounna conseiller technique GIZ présent pour les circonstances. Celui-ci salue et remercie d'avoir répondu présents tous les membres du conseil à cette session. ; notamment à leur brillante élection pour représenter plusieurs dizaines de milliers d'habitants de cette commune de Tounouga. Il donne conseils et souhaite beaucoup de courage pour mobiliser la communauté communale et partenaires au développement harmonieux de cette commune de Tounouga. Il rappelle l'importance de cette assise, notamment le premier point d'ordre du jour cité plus haut, ainsi que

la définition de la convention et les signatures y afférant. Depuis 2018, a poursuivi le conseiller technique GIZ, jusqu'à ce jour, des concertations dans ce domaine ont eu lieu aussi bien à Malanville (Benin), Kamba (Nigeria) et à Gaya (Niger), etc. pour accomplir dans les faits les signatures des textes statutaires du cadre de coopération transfrontalière dans l'espace du dendi-ganda. Cela concerne a-t-il précisé : 15 communes dont 9 communes au Niger, 4 au Nigeria et 2 au Benin (Malanville et Karimama).

Avec les signatures des textes statutaires de tous les maires concernés dans l'espace Dendi-Ganda, toute expression et ou réalisation des projets seront identiques au Bénin, Nigeria et au Niger et cela collectivement, d'où l'aboutissement de l'union fait la force a relaté Monsieur Hassan Sounna conseiller technique de GIZ. L'avantage de cette coopération transfrontalière est d'améliorer dans quelques années, le niveau de vie des populations dans l'avenir et dans l'espace Dendi-Ganda, avec libre circulation des personnes et de leurs biens dans cet espace qui sera planifié en cartographie. Il faut donc délibérer pour accélérer le processus de la convention tant attendu, je vous remercie a-t-il terminé.

Après question-réponses et long débat, les conseillers municipaux ont adopté l'autorisation au maire d'accélérer le processus par applaudissement unanimement. Monsieur le président du conseil a remercié ainsi que le conseiller technique de GIZ, Monsieur Hassan Sounna.

Après la pause déjeuner et prière les conseillers ont repris les travaux. Aussitôt le président du conseil aborde le 2eme point d'ordre du jour, à savoir :

La mise en place des commissions au sein du conseil municipal. Cela est une nécessité pour joindre l'utile à l'agréable au fonctionnement du conseil et d'assurer sa redevabilité à la communauté communale pendant la durée de notre Mandat.

Ces commissions sont au nombre de quatre (4) avec la composition de chacune que voici un tableau récapitulatif ci-dessous :

Numéro	Intitule des commissions	composition			observations
		Président	Rapporteur	Membre	
1	Affaires économiques et financières	Assane Douki	Souraki Adamou	Mme Mariama Halidou et Issoufou Ide	
2	Affaires foncières, Développement rural et Environnement	Moumouni Doukia	Yahaye Zakari	Chaibou Mamane	
3	Affaires générales, sécurité, institutionnelles, coopération, culturelles et sportives	Harouna Mouhamadou	Ousseini Rabo	Abdoulaye Garba	
4	Suivi-évaluation de PIA et PDC	Garba Adamou	Mme Raihinatou Garba	Mme Habi Garba	

Les points d'ordre du jour ont été épuisés après débats passionnés et de l'émotion. Monsieur le Maire Président du conseil municipal félicite et remercie vivement tous les membres du conseil pour ces brillants travaux en synergie. Il souhaite enfin à chacune et chacun un bon retour dans son foyer ce - point et lève la séance à 12h 37 mn.

Le rapporteur

ADAMOU Idi



le président de séance

MOUSSA Ousmane

